



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 53	Membres présents : 43	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 4
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 29 avril 2025

Vote(s) pour : 47
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 5 mai 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2025-05-05-BD-1 :

Cession de deux véhicules électriques de collecte des ordures ménagères.

Rapporteur : Monsieur Jean BAUCHEZ

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

CONSIDERANT les difficultés récurrentes d'exploitation des deux véhicules électriques de collecte des ordures ménagères, n'ayant jamais permis une exploitation normale et attendue,
CONSIDERANT les désordres et encombrements liés à la présence de ces deux véhicules défectueux au sein du parc matériel de la Direction des Déchets,
CONSIDERANT le faible taux de disponibilité (environ 40 %) de véhicules,
CONSIDERANT l'offre de rachat des deux véhicules GOUPIL G6 équipés de bennes de collecte de déchets FAUN, transmise par la société GOUPIL à Metz Métropole le 11 février 2025,
CONSIDERANT que l'offre de rachat intègre la prise en charge par l'acheteur de l'ensemble des frais de cessions et de transport des matériels,

DECIDE d'accepter l'offre de rachat des véhicules soumise par GOUPIL INDUSTRIE le 11 février 2025,

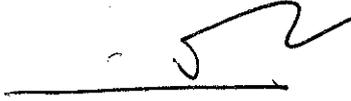
DECIDE d'autoriser la vente des deux véhicules immatriculés GS-705-JM et GH-255-EM au bénéfice de la société GOUPIL INDUSTRIE au prix et conditions suivantes :

- Véhicule immatriculé GS-705-JM : rachat à 61 000 €,
- Véhicule immatriculé GH-255-EM : rachat en l'état à 46 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la vente des véhicules immatriculés GS-705-JM et GH-255-EM.

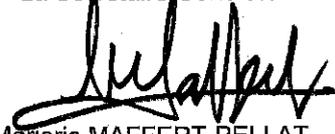
Metz, le 6 mai 2025

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20250505-2025-05-BD1-DE

Numéro de l'acte : 2025-05-BD1
Date de décision : lundi 5 mai 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Cession de deux véhicules électriques de collecte des ordures ménagères.
Classification : 3.2 - Aliénations
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 06/05/2025
Numéro AR : 057-200039865-20250505-2025-05-BD1-DE
Document principal : 99_DE-1.pdf

Historique :

06/05/25 13:51	En cours de création	
06/05/25 13:56	En préparation	Catherine DELLES
06/05/25 16:59	Reçu	Catherine DELLES
06/05/25 17:00	En cours de transmission	
06/05/25 17:02	Transmis en Préfecture	
06/05/25 17:05	Accusé de réception reçu	